



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2017

PV n° 2017/9

Le Conseil Municipal de la Commune de PAYS DE CLERVAL s'est réuni le :
Mardi 12 décembre 2017 à 19 H 00,
en Mairie de PAYS DE CLERVAL,
sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le :
06 décembre 2017.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard,
CHASSOT Éric , ESCAMILLA Véronique, GARNIER Georges, GIRARDOT
Marianne, LEJEUNE Michel, MONIN Philippe, MOREL René, NEVERS Denis,
PREDINE Anaïs, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude, *Conseillers
Municipaux*

Était excusée avec procuration :

Évelyne CARLIN, excusée, procuration à Michel LEJEUNE

Était absent excusé:

CASARTELLI Ludovic

Étaient absents :

CHAMOT Gilbert, CORDELIER Emmanuelle, YOYOTTE Marie-Line

Secrétaire de séance :

Mme Marianne GIRARDOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, par
le conseil municipal, fonction qu'elle accepte.

M. le Maire :

- ouvre la séance du conseil municipal, à 19 heures
- distribue, pour visa des membres présents, le tableau de présence de la séance
du conseil municipal du 12 décembre 2017

Départ de Mme PREDINE Anaïs à 19 h 45, pendant le point 2017/9/004 :
informations diverses.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

2017/9/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/8 de la séance du
17/11/2017

- 2017/9/002 Maison BOBILLIER, 22 rue de Verdun : création de 3 logements : plan de financement, demande de subvention, demande agrément PALULOS
- 2017/9/003 École élémentaire/Périscolaire : CEE (Certificat Économie Énergie)
- 2017/9/004 Informations diverses

OBJETS ABORDÉS LORS DE CETTE SEANCE

2017/9/001 Approbation du procès-verbal n° 2017/8 de la séance du 17/11/2017/

Le procès-verbal n° 2017/8 de la séance du 17/11/2017, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, a fait l'objet du vote suivant : 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

2017/9/002 Maison BOBILLIER, 22 rue de Verdun : création de 3 logements : plan de financement, demande de subvention, demande agrément PALULOS

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la maison BOBILLIER concernant la création de 3 logements dans ce bâtiment existant, situé 22 rue de Verdun, la commune a sollicité l'attribution d'une subvention du Département du Doubs pour le financement de ce projet.

Ce dossier sera proposé à la programmation des aides à la pierre pour 2017, afin d'obtenir un agrément PALULOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- S'engage à réaliser et à financer le projet
- Sollicite une subvention du Département et un agrément PALULOS
- Sollicite tout autre financement (Etat, Région, ...)
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2017/9/003 École élémentaire/Périscolaire : CEE (Certificat Économie Énergie)

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet économique dans les TEPCV visant à financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics par l'intermédiaire du dispositif des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie), un dossier de financement a été transmis au PETR afin de financer des travaux d'isolation, remplacement de fenêtres avec vitrage isolant, changement de chauffage, raccordement d'un bâtiment public à un réseau de chaleur.

Pour ce faire, un appel à manifestations d'intérêt est lancé par le PETR.

Si la collectivité est retenue, une confirmation de la part du PETR sera transmise à la commune pour signature d'une convention « Regroupeur »

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Approuve le planning prévisionnel des travaux joint en annexe à la délibération
- Autorise M. le Maire à signer la convention « Regroupeur » et tous autres documents se rapportant à ce dossier

2017/54
CC

- **Photocopieurs** : le contrat « photocopieurs » avec TN Bureautique arrivant à expiration en décembre 2017, cette entreprise a contacté la commune dans le but de prolonger, sur 5 ans, le contrat avec des propositions suffisamment intéressantes pour qu'elles soient prises en considération.
- **Augmentation d'heures d'un agent technique** : suite à une demande de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes, il y a lieu d'augmenter la mise à disposition de Mme Peggy SIMON, de 5 heures, ce qui portera sa mise à disposition à 15 heures à la CC2VV. Son temps de travail sera ainsi réduit de 5 heures à la commune.
- **Travaux à la CC2VV** : dans le cadre de la location du bâtiment sis 11 rue de la Fontaine (ancienne perception) à la CC2VV comme siège, une participation à des travaux d'agencement est demandée par celle-ci.
- **École maternelle/périscolaire** : une étude de réseau de chaleur étant mise en place concernant le gymnase de Pays de Clerval et le collège, la municipalité a proposé d'y joindre l'école maternelle et halte-garderie/périscolaire. Cette étude est subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil départemental. Le coût, pour la commune, sera d'environ 500 euros.

Prochaine séance du conseil municipal :

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire,
GARNIER Georges.

